



Expliquer la loi naturelle

Respecter quotidiennement le décalogue, c'est s'exposer aux questions et aux objections de nos contemporains. Pourquoi faut-il un mariage indissoluble ? Pourquoi la continence avant le mariage ? Pourquoi pas la drogue ? La morale catholique n'est pas une marâtre aveugle qui force ses sujets à vivre dans l'obscurité. C'est un guide d'utilisation permettant un plein rendement des capacités humaines. Notre interlocuteur d'aujourd'hui – toujours le même derrière un visage différent – aura simplement oublié d'intégrer dans son ordinateur de bord une dimension humaine essentielle : la partie spirituelle. Tentative d'explication.

1) Lois naturelles au service de la vie personnelle

Tous les hommes ont des tendances identiques qui découlent de leur nature¹. De même que la majorité des plantes et des animaux recherchent l'eau et le soleil, de même, les hommes recherchent d'abord l'eau et la nourriture pour assurer leur propre survie. La tendance à la conservation de la vie est la première des lois naturelles². De cette inclination découle la tendance à prendre les moyens pour en satisfaire l'exigence : lois du travail pour rassembler sa subsistance, lois de sécurité physique pour protéger sa vie des maladies, du froid et des blessures. Il y a aussi des instincts,



comme l'instinct de survie, l'instinct d'auto-protection lors d'une chute, etc.

Personne n'échappe à ces tendances parce qu'elles sont naturelles. Personne ne peut non plus prétendre s'en émanciper. Elles sont une part importante des préoccupations de toute l'humanité. Leur non-respect entraîne famine, maladie ou encore non-remboursement des assurances, reproches de l'entourage (un individu qui manque d'hygiène) ou perte de confiance (pour un employeur qui ne paie pas ses salariés). Aujourd'hui, ces lois font l'unanimité.

2) Lois naturelles au service de la survie de l'espèce humaine

D'autres existent cependant qui sont l'objet de désaffection partielle de nos contemporains : celles qui sont au service de la survie de l'espèce humaine. Un homme a tendance à perpétuer son espèce. Outre les moyens pour une œuvre si digne, il y a l'éducation, donc la famille unie autour de l'enfant, l'école, le soutien entre générations pour la complémentarité entre celles-ci : voilà autant de conséquences de cette loi de perpétuation de l'espèce.

Si la famille est attaquée aujourd'hui, le financement public des écoles, l'attribution de la garde d'enfant par un

S
U
R
S
U
M
I
C
O
R
D
A

¹ St Thomas d'Aquin, Somme théologique, Ia-IIae, q. 94, a. 4
² St Thomas d'Aquin, Somme théologique, Ia-IIae, q. 94, a. 2

juge au moment du divorce ou les politiques sportives sont autant de signe que les lois naturelles de perpétuation de l'espèce ne sont pas complètement éteintes dans notre société décadente. Elles sont seulement abimées par des conceptions fausses du bonheur. Ce qui nous mène à la dernière série des lois naturelles.

3) Lois naturelles au service de la vie de notre esprit

Car il existe une dernière loi naturelle : la tendance à la satisfaction des aspirations de notre âme, avec son intelligence et sa volonté³. Notre âme cherche naturellement à connaître le vrai et à vouloir le bien. Saint Thomas d'Aquin remarque que cette tendance mène principalement à la connaissance du vrai par excellence : la connaissance de Dieu, ainsi qu'à la réalisation du bien dans les échanges avec nos semblables : la vie sociale.

Une tendance au vrai et au bien qui n'a pas non plus été déracinée du cœur humain, même corrompu par les idéologies mortifères actuelles. Tout le monde s'accorde pour dire qu'un patron qui se met constamment en colère est incorrect. Les comportements « intolérants » sont « déviants » et à éviter pour ne pas être mis à mort socialement. C'est encore la tendance à la vérité qui cristallise l'opposition entre vérité qualifiée d'officielle et vérité taxée de complotiste. Enfin, pour avorter, nos contemporains ont besoin de se mentir à eux-mêmes en déniaient la nature humaine à l'enfant à naître : signe encore de la survie de l'une des lois naturelles les plus basiques : « tu ne tueras pas l'innocent », et de la recherche d'une certaine bonne conscience.

4) Hiérarchiser les lois

Faut-il conclure que la loi naturelle, si elle est universellement acceptée, reste susceptible d'interprétations différentes ? Ce serait témoigner d'une compréhension superficielle de la loi naturelle. Celle-ci, en effet, possède un sens de lecture qui découle, là encore, de l'ordre des choses. Ce sont les lois supérieures qui commandent la mesure de la réalisation des lois inférieures. En pratique : l'esprit commande au corps. Les lois spirituelles et sociales commandent aux lois de survie de l'espèce et de l'individu.

Avortement ? La loi qui nous fait tendre à la survie de l'espèce s'impose au confort individuel

des mères qui avortent pour leur bien-être. Divorce ? L'éducation complète, et le soutien entre générations pour une vie vertueuse et harmonieuse contraignent l'égoïsme des époux qui veulent divorcer. Cet égoïsme découle trop facilement de notre nature corporelle : raison pour laquelle il doit céder. Continence ? La vie vertueuse impose de ne pas dilapider notre capacité d'aimer qui est limitée, pour assouvir les instincts de conservation de l'espèce.

Conclusion

Notre époque n'a donc pas oublié la loi naturelle : elle l'a mise à l'envers, en voulant servir d'abord les instincts les plus bas, chargés de mettre en esclavage les instincts les plus nobles. « Leur Dieu, c'est leur ventre. »⁴ Nos contemporains sont déjà punis, par la maladie du malheur, car leur âme est affamée, à force d'être réduite en esclavage par les lois les plus animales de la nature humaine. Pour nous faire comprendre le mécanisme de ce renversement, le Christ Roi nous a révélé l'existence du péché originel. Pour nous donner la force de tout restaurer dans le Christ, Il nous communique sa propre puissance : la grâce.

Abbé Thibault de MAILLARD



⁴ Phil. III, 19

Annonces du mois

Genève

• Mois du rosaire

Pendant le mois d'octobre, le chapelet sera récité devant le Saint-Sacrement exposé :

- Tous les jeudis à l'école à 18h30.
- Tous les samedis à Carouge de 16h00 à 18h30 pendant les confessions (chapelet à 18h).

Le mois du Rosaire peut aussi être sanctifié par la récitation des litanies de la Très Sainte Vierge Marie.

• Vierge pèlerine

Pour la recevoir, s'adresser à Mlle Dominique Grevillet (tél. : 06 75 79 97 59).

• Tiers-Ordre

Samedi 7 à 10h30 à Carouge, réunion.

³ St Thomas d'Aquin, Somme théologique, Ia-IIae, q. 94, a. 3

• **Messe des bienfaiteurs défunts**

Jeudi 12, messe de Requiem pour les bienfaiteurs défunts à Carouge.

• **Cycle de conférences sur Mgr Lefebvre**

Jeudi 12 à 19h30 à la salle paroissiale de l'oratoire, conférence de M. l'abbé Jean-Marc Ledermann sur la période de mission de Mgr au Gabon.

• **Cours sur la messe**

Samedi 14 à 11h à Carouge, cours de découverte de la messe traditionnelle.

• **Réunion des parents de l'école**

Mardi 17 à 20h00, réunion des parents de l'école et conférence de Sr Marie Médiatrice.

• **Jeunesse du Christ-Roi (JCR)**

Jeudi 19, réunion dès 18h30.

• **Sortie des servants de messe**

Dimanche 22, sortie des servants de messe dans l'après-midi. Contacter M. Bart : pierremariebart@gmail.com

• **Dimanche des Missions**

Dimanche 22, quête pour les Missions. (District d'Amérique Centrale et Caraïbes.)

• **Découverte des positions de la FSSPX**

Mardi 24 à 19h30 à Carouge, explications sur la crise dans l'Eglise pour ceux qui la découvrent par M. l'abbé de Loÿe.

• **Pèlerinage à Lourdes**

Du Samedi 28 au lundi 30 octobre, pèlerinage à Lourdes. Inscription au bus du district de Suisse : Mme Giordanengo, pascendi.ch@gmail.com 0039 333 39 333 39. Inscription au bus de Genève : Mlle Grevillet 0033 6 75 79 97 59.

• **Résultat des quêtes pour les travaux**

9 juillet : 1288,35-

3 septembre : 1163, 25-

Un grand merci pour votre générosité !

• **A noter dans les Agenda**

Dimanche 18 février à 15h30, confirmations données par Mgr de Galarreta. Inscriptions auprès de l'abbé de Loÿe.

• **Carnet paroissial**

A été régénéré dans les eaux baptismales : Mathéo Mees, le 30 octobre.

Œuvres à accomplir pour gagner l'indulgence plénière en la Fête du Christ-Roi

En la solennité de N. S. J.-C. Roi de l'Univers : on peut gagner une indulgence plénière en participant à la récitation publiquement l'acte de consécration du genre humain. (*Ench. indul. n° 2*)

Ecole Saint-François-de-Sales

Rue Gaudy-le-Fort, 23

1213 Onex

Tél. +41(0)22 793 42 11

Fax +41(0)22 793 42 13



Catéchisme

Catéchisme pour enfants. Mercredi à 14h30.

Offices

- **Sexte** à 12h05 du lundi au samedi.

- **Chapelet** à 18h45 (jeu. Salut, ven. ch. de croix)

Oratoire Saint-Joseph

Avenue du Cardinal-Mermillod, 9

1227 Carouge

Tél. +41 (0)22 342 62 32



Offices

Premier vendredi du mois. Après la messe de 18h30, adoration du Très Saint Sacrement jusqu'à 20h15.

Premier samedi du mois. Méditation et prière du chapelet devant le T.S.S. après la messe de 8h30.

Vêpres à 17h15 à Carouge tous les dimanches.

Lundi	abbé Thibault de Maillard	FR
mardi	abbé Jean de Loÿe	FR IT
mercredi	abbé Gérard Herrbach	FR
jeudi	abbé Jean-Marc Ledermann	FR DE
vendredi	abbé Jean de Loÿe	FR IT

Confessions

- en semaine, une demi-heure avant les messes ;
sauf absence, voici la présence des confesseurs :

- le dimanche, de 8h à 12h00 et à 18h30

- le samedi, de 16h00 à 18h30.

Autres

Mouvements de jeunes

Contact JCR : jcr.geneve@gmail.com

Contact MJCF : solange.caron@gmail.com

Catéchisme pour adultes le mercredi à 19h30.

Vierge pèlerine. Pour la recevoir, s'adresser à Mlle Dominique Grevillet (tél. : 06 75 79 97 59).

Chapelle Notre-Dame de Lourdes

2770, route du Lac

F - 39220 Le Vivier des Rousses

Tél. +41/22 792 23 19



Confessions

- le samedi, de 18h30 à 19h00.

- le dimanche, de 9h30 à 9h50.

Offices

Premier samedi du mois

18h00 : messe lue.

18h45 : office du Rosaire.



Calendrier des messes pour octobre 2023

Di	1^{er}	18ème Dimanche après la Pentecôte, 2^e cl. Solennité de Notre-Dame du Rosaire	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	2	Les Sts Anges Gardiens, 3e cl.	18h30	7h15	—
Ma	3	Ste Thérèse de l'Enfant Jésus, Vge., 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	4	St François d'Assise, Conf., 3e cl.	18h30	7h15	—
Je	5	De la férie, 4e cl. Mm. des Sts Placide et ses compagnons, Mmart.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	6	St Bruno, Conf., 3e cl. - Premier vendredi du mois	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	7	Notre Dame du St Rosaire, 2e cl. - Mm. de St Marc I ^{er} , Pape et Conf. - Premier samedi du mois	8h30	7h15	18h
Di	8	19ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl.	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	9	St Jean Léonardi, Conf., 3e cl. - Mm. des Sts Denis Ev., Rustique et Eleuthère, Mmart.	18h30	7h15	—
Ma	10	St François Borgia, Conf., 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	11	Maternité de la Très Ste Vierge, 2e cl.	18h30	7h15	—
Je	12	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	13	St Edouard, Conf., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	14	St Callixte 1er, Pape et Mart., 3e cl.	8h30	7h15	18h
Di	15	20ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl.	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	16	Ste Hedwige, Vve, 3e cl.	18h30	7h15	—
Ma	17	Ste Marguerite-Marie Alacoque, Vge., 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	18	St Luc, Evang., 2e cl.	18h30	7h15	—
Je	19	St Pierre d'Alcantara, Conf., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	20	St Jean de Kenty, Conf., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	21	De la férie, 4e cl. - Mm. de St Hilarion Abbé, et Stes Ursule et compagnes Vges Mmart.	8h30	7h15	18h
Di	22	21ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl. Dimanche des Missions	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	23	St Antoine-Marie Claret, Ev. et Conf., 3e cl.	18h30	7h15	—
Ma	24	St Raphaël Archange, 3e cl.	18h30	7h15	—
Me	25	De la férie, 4e cl. Mm. de Sts Chrysanthe et Darie, Mmart.	18h30	7h15	—
Je	26	De la férie, 4e cl. - Mm. de St Evariste, Pape et Mart.	18h30	7h15	—
Ve	27	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Sa	28	St Simon et St Jude, Ap., 2e cl.	8h30	7h15	—
Di	29	Fête du Christ-Roi, 1e cl.	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	30	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Ma	31	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Me	1^{er}	Fête de tous les Saints, 1e cl. Fête d'obligation pour les résidents français	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Je	2	Commémoration de tous les fidèles défunts, 1e cl.	18h30	7h15, 11h10	7h15
Ve	3	De la férie, 4e cl. - Premier vendredi du mois	18h30	7h15	—
Sa	4	St Charles Borromée, Ev. et Conf. 3e cl. Premier samedi du mois	8h30	7h15	18h
Di	5	23ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl.	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00

Messe pro populo : Tous les dimanches à 9h30, la messe est célébrée pour les fidèles de l'oratoire.
Horaires spéciaux en italique. LGF : Fête propre au diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg.